

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2023 A 20H15

Deuxième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Anne-Sophie Fillistorf Zélie Guerra, vice-présidente Solveig Rüfenacht Céline St Mart
Messieurs	Paolo Gradassi Pierre Laugeri Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer, président Christian Tripod

Excusés :

Madame	Tatiana Grushunova
Messieurs	Yann Berney Alain Pipoz David Schütz

.....

Exécutif :

Présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

Excusée : Madame Sabine Chassot Leiglon, adjointe

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 12 septembre 2023.**
- 2. Présentation des comptes 2022 de la Fondation communale.**
 - 2.1 Invité : M. Guillaume Fatio, président du Conseil de Fondation
- 3. Propositions et communications du Bureau du Conseil municipal**
 - 3.1 Retour sur la formation LAC/RAC du 25 septembre 2023
 - 3.2 Procédure d'annonce en cas d'absence
- 4. Communication du Maire et des Adjointes**
 - 4.1 Référendum
 - 4.2 Personnel communal
 - 4.3 Eclairage de Noël
 - 4.5 Soirée des nouveaux habitants

5. Rapports de Commissions

5.1 Rapport de la Commission environnement

5.2 Rapport de la Commission culture et loisirs

6. Projets de délibérations

6.1 Délibération pour l'approbation des comptes 2022 de la Fondation communale

6.2 Délibération pour l'approbation d'un Fonds pour la mobilité collective et innovante – Région de Nyon

7. Propositions individuelles et questions

J.-Nussbaumer, Président, ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du PV du 12 septembre 2023.

Le PV de la séance de Conseil municipal du 12 septembre 2023, rédigé par Heidi Schütz, n'a pas suscité de remarque et a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

.....

2. Présentation des comptes 2022 de la Fondation communale.

2.1 Invité : M. Guillaume Fatio, président du Conseil de Fondation

Le Président du CM, J.-J. Nussbaumer accueille M. Guillaume Fatio, Président du Conseil de Fondation, et le remercie de sa présence et de sa présentation des comptes 2022 de la Fondation immobilière communale.

M. Fatio rappelle que la Fondation immobilière communale est propriétaire des immeubles des 50 à 60 route des Coudres à Céligny. Son Conseil de Fondation se compose de 5 membres, Mme Adeline Rolli, M. Christian Tripod, M. Daniel Rüfenacht et M. Vincent Hornung (siège en tant que Maire), élus pour 5 ans.

La Fondation possède 63 objets mis en location : 29 places de parking, 2 locaux commerciaux et 32 appartements à loyers relativement modérés. Actuellement, il n'y a pas d'appartement vacant ni de place de parking disponible.

M. Fatio passe en revue les comptes dont les membres du CM ont reçu un exemplaire par le biais de CMnet. Ces comptes reflètent le budget. Le projet de rénovation n'a pas avancé en 2022 mais avance en 2023. Concernant la conciergerie, M. Fatio tient tout particulièrement à remercier Mme Paula Dias, très appréciée par les locataires et la régie.

J.-J. Nussbaumer demande à quel rythme se fait le changement de locataires.

G. Fatio répond qu'en 2022, il y a eu 3 résiliations d'appartements et 1 d'un local commercial.

Les locataires ont vu leurs charges augmenter depuis la mise en service du CAD Grands-Chênes. Pour amortir le choc, le CM avait accepté en son temps, de prendre à son compte 50% des charges. L'IDC des immeubles de la Fondation est très médiocre d'où les charges élevées.

J.-J. Nussbaumer demande si la chaudière à mazout est encore en place.

G. Fatio précise que la chaudière à mazout n'est plus en fonction, toute la fourniture d'énergie provient du CAD.

Ch. Tripod ajoute que les immeubles de la Fondation consomment beaucoup plus que les Grands-Chênes, d'où la volonté de rénover pour réduire la consommation d'énergie.

G. Fatio explique que les rénovations vont consister à refaire tout l'extérieur de ces bâtiments datant de 1973, avec isolation et panneaux solaires, changement des toitures et des vitrages, reprise de toutes les colonnes techniques. Le concours d'architecture devise les travaux à 8,5 millions de francs.

S. Rüfenacht demande comment seront financés ces travaux.

G. Fatio informe qu'il a approché la BCGe et contacté les architectes pour faire entrer le budget dans les possibilités de financement. Actuellement, les architectes développent le projet, ensuite une séance publique sera organisée et enfin une demande de validation au CM suivra.

N. Meda souhaite savoir si un emprunt à la Commune a été envisagé.

G. Fatio répond que la Fondation est partie sur un projet autonome, elle souhaite financer le projet seule. Mais si les taux augmentent encore et que les coûts ont été réduits au maximum, elle ne l'exclut pas. Mais de toute façon, il faudra aussi rémunérer la Commune.

N. Meda estime que la Commune a de l'argent qui dort, il faudrait y réfléchir.

V. Hornung précise que le volet financier a été étudié, la Mairie sera en soutien plutôt qu'en financement.

C. St Mart demande quelle sera la durée des travaux.

G. Fatio répond que les travaux devraient débuter dans le deuxième semestre 2024 et durer 18 mois.

J.-J. Nussbaumer remercie M. Fatio pour sa présentation, celui-ci prend congé.

3. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal.

Le secrétariat fait circuler une feuille de présence aux manifestations.

3.1 Retour sur la formation LAC/RAC du 25 septembre 2023

Plusieurs membres du CM ont participé à cette séance, longue mais très intéressante.

3.2 Procédure d'annonce en cas d'absence.

J.-J. Nussbaumer souhaite que les membres du CM absents lors d'une séance, s'excusent par écrit. Il souhaite amender le Règlement communal dans ce sens. Il demande s'il est possible de changer le règlement communal.

P.-A. Aubert, secrétaire général répond que c'est possible mais qu'il faudra soumettre la modification au CM.

S. Rüfenacht propose de faire cette modification lors d'une prochaine autre modification.

Z. Guerra rappelle l'actuel article 27 du Règlement communal :

- 1. Les Conseillers municipaux sont tenus d'assister aux séances de Conseil municipal ainsi qu'aux séances de commissions auxquelles ils sont convoqués*
- 2. En cas d'empêchement, ils doivent s'excuser auprès du Président du Conseil municipal, respectivement du président de commission ou à défaut auprès du secrétariat de la mairie.*
- 3. Ils doivent informer la présidence d'une absence de longue durée, ainsi que la Mairie, à défaut le secrétariat de la mairie.*

4. Communications du Maire et des Adjointes

4.1. Référendum.

J.-J. Nussbaumer passe la parole à V. Hornung.

Le Maire communique que la brochure explicative, comprenant les arguments des opposants et les explications de la mairie, est partie à l'imprimerie et parviendra aux électeurs de la commune dans l'enveloppe de vote envoyée par la Chancellerie en vue de la votation communale du 12 novembre 2023. Lors de la séance d'information prévue le 12 octobre 2023, quatre personnes pour les référendaires et quatre personnes pour la mairie seront aidées par un médiateur pour un bon déroulement des débats. Cette présentation aura lieu dans la salle communale, en cas d'affluence une partie du public sera installée dans le foyer.

P. Laugeri demande si une seconde séance pourrait avoir lieu le lendemain. '

V. Hornung répond que c'est difficile pour des questions d'organisation et de disponibilité des intervenants.

J.-J. Nussbaumer souhaite savoir comment seront organisés les débats, est-ce que les questions pourront être posées à tout moment ?

V. Hornung explique que le médiateur va gérer le déroulement de la soirée.

H. Louvrier se rappelle qu'il y a 25 ans le temps de parole avait été reparté également entre les parties.

V. Hornung compte sur la collégialité et la bonne écoute de chacun.

4.2. Personnel communal

V. Hornung, annonce la démission de Mme T. Joss, secrétaire-comptable à 50 % au 30 septembre 2023. Le processus d'engagement de son/sa remplaçant/e a été mis en place avec l'aide d'un professionnel en la matière. Après l'audition de six candidats finaux et deux présentés à l'Exécutif, le dossier d'une Célignote a été retenu. Mme Stéphanie Zuppinger a été engagée et reprendra le poste laissé vacant par Mme Joss dès le 1^{er} décembre 2023. P.-A. Aubert et H. Schütz, ont accepté d'augmenter leur temps de travail pendant la période d'octobre et novembre 2023. M. le Maire les en remercie.

4.3. Eclairage de Noël

J.-J. Nussbaumer précise que S. Chassot Leiglon, adjointe excusée, avait prévu de parler des décorations lumineuses de Noël à installer sur les éclairages publics. Elle a fait le tour de la commune avec Romande énergie pour déterminer les emplacements adéquats et en parlera lors d'une prochaine séance. Pour ce soir, c'est H. Louvrier, adjoint qui lit le document transmis par Mme Chassot Leiglon. Les installations d'éclairage de Noël sont possibles sur les routes communales et sur les mats des passages piétons. S. Chassot Leiglon étudie les possibilités d'achat ou de location du matériel.

P.-A. Aubert ajoute que S. Chassot Leiglon va rencontrer l'Etat pour étudier ce qui est prévu en matière d'extinction sur le point de vue technique.

4.4. Soirée des nouveaux habitants

H. Louvrier, adjoint annonce que la soirée des nouveaux habitants aura lieu le 24 novembre 2023. Lors de cette soirée conviviale, les Conseillers municipaux se retrouvent et ont l'occasion de faire connaissance des nouveaux habitants. Merci à S. Zuppinger, ancienne Conseillère municipale et J.-J. Nussbaumer qui organisent la manifestation en coordination avec le secrétariat communal.

5. Rapports de Commissions

5.1. Rapport de la Commission environnement.

J.-J. Nussbaumer passe la parole à Z. Guerra, membre de la Commission environnement organisatrice du Clean Up Day du 16 septembre 2023. Elle annonce qu'onze parcours ont été nettoyés, 29 kg de déchets ont été récoltés. Z. Guerra se félicite des retours positifs des participants qui ont jugé que la commune était plus propre cette année. Une dizaine d'enfants et plusieurs jeunes ont pris part à la manifestation.

5.2. Rapport de la Commission culture et loisirs.

N. Meda, Président de la Commission culture et loisirs communique que la Commission se rencontre tous les trois mois. Il profite de remercier le CM pour l'augmentation de budget obtenue pour 2023 qui a permis à la Commission de soutenir le projet d'Antigel à Céligny, d'organiser le Vide-greniers, le Cinéma sous les étoiles et de soutenir le Critérium de Céligny. A ce jour, CHF 13'000.- sur les CHF 15'000.- ont été utilisés.

Pour 2023, la Commission souhaiterait encore faire une animation autour de Noël. La Fête de l'Escalade aura lieu devant la salle communale le vendredi 8 décembre 2023.

Pour 2024, la Commission souhaiterait à nouveau disposer d'un budget de CHF 15'000.-. Pour l'organisation du Cinéma sous les étoiles, d'un Vide-greniers, d'une pièce de théâtre, éventuel nouveau soutien au Critérium et organisation de l'Escalade. L'exposition de photos n'a pas été possible en 2023 mais l'idée sera reprise en 2024.

J.-J. Nussbaumer passe la parole à H. Louvrier qui évoque une animation prévue à l'école le 19 décembre pour le Noël des enfants.

6. Projets de délibérations.

V. Hornung lit la délibération :

6.1. Délibération pour l'approbation des comptes 2022 de la Fondation communale.

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de la Fondation communale

Vu le rapport de l'organe de révision Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA, Genève, chargé de la vérification des comptes annuels 2022 de la Fondation communale de Céligny, daté du 15 juin 2023,

conformément aux statuts de la Fondation communale de Céligny du 23 octobre 1971,

vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

par 7 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'approuver les comptes annuels 2022 de la Fondation communale de Céligny.

6.2. Délibération pour l'approbation d'un Fonds pour de la Mobilité collective et innovante de Région de Nyon.

J.-J. Nussbaumer passe la parole à V. Hornung qui rappelle que ce Fonds est très important pour le développement des transports publics dans notre région.

N. Meda précise que ce Fonds financera les tests qui vont mener au développement du passage au quart d'heure des transports publics.

Ch. Tripod rappelle que les précédentes législatures avaient voté les démarches en vue du passage au quart d'heure. Le Canton de Genève nous avait dit que ce n'est de son ressort mais de la compétence du Canton de Vaud, alors maintenant qu'il y a une volonté régionale, il est important d'aller de l'avant, également pour la correspondance avec le Léman Express.

V. Hornung lit la délibération :

Fonds régional de « Région de Nyon » pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034

Vu la participation au fonds d'investissement de la Région de Nyon en 2011 pour une durée initiale de 5 ans,

Vu l'extension du programme sur 13 ans pour développer les transports publics, permettant notamment l'extension des courses nocturnes, l'aménagement de priorisation des transports collectifs et l'accroissement de 64 % de la fréquentation des transports publics,

vu la modification du comportement de déplacement vers un mode « multimodal », nécessitant un renforcement des horaires et la création de nouvelles liaisons,

vu les plans cantonaux climatiques vaudois et genevois, ainsi que la volonté de la commune de s'engager dans la transition écologique,

vu la situation géographique de la commune de Céligny, enclavée dans le canton de Vaud et desservie par les transports publics vaudois,

vu les arguments développés dans le document « mise en place d'un fonds pour une mobilité collective et innovante », présenté et débattu au Conseil municipal du 12 septembre 2023,

vu l'accord de principe voté à la majorité des membres présents du Conseil municipal du 12 septembre 2023,

conformément à l'articles 30, al. 1 lettres e) et à l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D é c i d e

par 8 oui, 0 non et 0 abstention soit à l'unanimité des membres présents

1. De participer au financement du fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 avec les communes vaudoises concernées, à hauteur de CHF 77'400 au total, à raison de CHF 7'740 par an pendant 10 ans.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'investissement de CHF 77'400, destiné aux 10 versements annuels d'une subvention d'investissement.
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements de la commune, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 6220.36604 "amortissement de subvention d'investissement aux entreprises publiques" dès 2024.

7. Propositions individuelles et questions

Commissions élargies.

A la suite de la séance de formation LAC/RAC, Ch. Tripod a été informé par P.-A. Aubert que les Commissions élargies permanentes ne sont pas légales. Il existe donc deux possibilités par rapport à la Commission élargie bâtiments : que plusieurs Commissions siègent en même temps mais réalisent leur rapport séparément ou constitution d'une Commission ad hoc avec maximum 6 membres. Il est également possible de maintenir le sujet dans la Commission des bâtiments et que la Commission prépare un rapport pour le CM, c'est ce que propose Ch. Tripod, Président de la Commission des bâtiments.

P.-A. Aubert précise que contrairement à ce qu'il avait dit, les rapports de Commission peuvent être publiés sur CMnet, cependant non transmissibles au public. Il est aussi possible de réunir ponctuellement des Commissions conjointes, en cas de nécessité.

Ch. Tripod ajoute qu'un membre du CM peut venir en tant qu'auditeur, sur demande, mais sans participer aux débats.

J.-J. Nussbaumer propose au CM de voter pour déléguer à la Commission des bâtiments, les travaux sur le projet de future salle communale. Les convocations et rapports se trouveront sur CMnet.

A l'unanimité des membres présents, soit par 8 oui, le CM accepte de déléguer les travaux relatifs au projet de nouvelle salle communale à la Commission des bâtiments.

Séance d'information du 12 octobre 2023.

P. Laugeri demande à avoir quelques références s'il est interrogé par les habitants.

P.-A. Aubert propose de remettre à jour les documents des architectes et de l'administration.

Ch. Tripod évoque les résultats du brainstorming.

Décorations de Noël.

A.-S. Fillistorf s'étonne que la Romande énergie propose ce genre de prestation et trouve curieux que la Commune prévoit ce genre d'éclairage en cette période de restriction énergétique.

P.-A. Aubert répond que le passage au LED rend ces décorations peu onéreuses (un crédit avait été voté il y a quelques années pour la pose de prises sur les candélabres). C'est un prestataire externe et non la Romande énergie elle-même qui propose ces installations.

Belle Célignote.

A.-S. Fillistorf souhaite, dans la mesure du possible, que la Commune rediscute des dates de début et de fin d'exploitation de la buvette, à savoir la pertinence d'une adéquation avec les conditions météo.

V. Hornung répond que cela sera discuté, avec les tenanciers, avant le début de la saison prochaine.

Questions de A. Pipoz.

J.-J. Nussbaumer transmet les remarques reçues de A. Pipoz, excusé.

A. Pipoz regrette que le radar didactique obstrue le trottoir, il se demande si c'est légal ! Selon lui, le dispositif pourrait être installé en hauteur sur un candélabre. D'autre part, il demande si une information à la population est prévue en ce qui concerne l'achat d'un nouveau véhicule des pompiers.

V. Hornung propose également d'informer que la commune a acheté, pour un montant similaire, des véhicules électriques pour la voirie.

A.-S. Fillistorf propose de le faire par le biais du Bulletin communal.

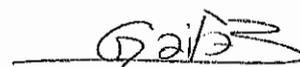
P. Laugeri précise de rappeler comment les décisions ont été prises.

Le président lève la séance à 22h05.

Jean-Jacques Nussbaumer
Président du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale

